



**Pôle Européen d'Innovation  
Fruits et Légumes**

**L'accompagnement des projets collaboratifs  
de Recherche et Développement  
par le PEIFL :  
Mode d'emploi !**

**Vous vous demandez :**

- **Quel type de projet peut-être présenté au PEIFL ?**
- **Pourquoi déposer un projet ?**
- **A quel moment ?**
- **Qu'apporte la labellisation d'un projet ?**
- **La procédure est-elle complexe ?**
- **Quel est le niveau de confidentialité ?**
- **Quels sont les financements possibles ?**
- ...

**Ce « mode d'emploi » est là pour répondre à vos questions !**

**Et si des questions restent en suspens, n'hésitez pas à nous contacter :**

*Nathalie Broussard*  
*Chargée de mission « Accompagnement Projets »*  
04-90-23-77-41 ou [nathalie.broussard@peifl.org](mailto:nathalie.broussard@peifl.org)

**Valable durant le 1<sup>er</sup> semestre 2008**

## **Qui sommes-nous ?**

Le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes (PEIFL) fait partie des 71 pôles de compétitivité français. La mission commune de tous ces pôles est de favoriser les liens entre entreprises, recherche et enseignement, et de **stimuler ainsi l'émergence de projets innovants**, regroupant ces différents acteurs. L'objectif est économique : les projets innovants permettront aux entreprises de **créer des produits, des procédés ou des services à plus forte valeur ajoutée** et de gagner ainsi en compétitivité.

Le PEIFL fonctionne sous forme d'association loi 1901, et compte à ce jour plus de 150 adhérents, venant de toute la filière fruits et légumes : entreprises de production agricole, de distribution, de transformation industrielle, équipementiers, semenciers, mais aussi laboratoires de recherche, centres techniques, et centres de formation.

Le PEIFL a pour mission de fédérer tous les acteurs de la filière autour d'ambitions partagées et d'accroître leur compétitivité en encourageant et facilitant les démarches d'innovation : innovation variétale, innovation des pratiques culturelles, innovation technologique, innovation emballage, innovation produit, innovation dans les modes de distribution,...

Le PEIFL a comme mission principale l'accompagnement des projets d'innovation collaboratifs. Cet accompagnement, réservé aux adhérents, est entièrement gratuit. Il peut intervenir à différents stades de votre projet :

- lors de la recherche de partenaires et de compétences
- lors de la rédaction du dossier,
- lors de la recherche de financements.

[Pour en savoir plus sur le PEIFL, consultez notre site web : [www.peifl.org](http://www.peifl.org)]

## **Quel type de projet peut être présenté au PEIFL ?**

Nous pourrions vous accompagner dans votre projet, s'il répond aux critères suivants :

1. C'est un **projet innovant** !
2. C'est un **projet « collaboratif »**, c'est-à-dire qu'il regroupe plusieurs partenaires, publics et privés (au minimum deux entreprises et un laboratoire de recherche),
3. C'est un **projet de R&D** (Recherche et Développement),
4. C'est un **projet en lien avec la filière fruits et légumes**,
5. Il rejoint au moins un des **5 axes d'innovation** jugés prioritaires par notre pôle :

<b>Axes d'innovation</b>	
<b>Nutrition santé</b>	Améliorer la valeur nutritionnelle des produits frais et transformés (sélection variétale, nouveaux produits, impact des modes de culture ou procédés sur la valeur nutritionnelle, ...).
<b>Praticité et service</b>	Offrir de nouvelles opportunités de consommation par des actions innovantes en matière de praticité et de service (nouveau produit, nouveau packaging, comportement du consommateur, ...).
<b>Goût et Terroir</b>	Faire retrouver aux consommateurs le plaisir gustatif des produits à base de fruits et légumes (nouvelles variétés, nouveaux produits, comportement du consommateur, impact des modes de culture ou procédés sur les valeurs gustatives, ...).
<b>Sécurité des aliments</b>	Garantir la sécurité sanitaire des produits, frais et transformés proposés au consommateur (microbiologie, toxicologie, intrants,...).
<b>Développement durable</b>	Contribuer aux démarches de développement durable et de protection de l'environnement (valorisation des déchets ou écarts de tri, traitement des effluents, économie d'énergie, ...).

### **Remarque : Aide à la recherche de partenaires**

Si le partenariat n'est pas encore finalisé, ou si votre projet n'est qu'au stade de l'idée, et que vous souhaitez de l'aide pour réunir des partenaires compétents sur le sujet qui vous concerne, nous pouvons certainement vous aider. Contactez-nous.

[Nous respecterons le niveau de confidentialité que vous nous demanderez]

## **Pourquoi présenter votre projet au PEIFL ?**

Si votre projet répond aux critères énoncés ci-dessus, vous pouvez le présenter au PEIFL.  
Nous vous proposerons :

### **Un accompagnement dans toutes les phases du projet :**

- En amont, un accompagnement pendant le montage du projet : recherche de partenaires, aide à la rédaction du dossier, identification de possibilité de financement, ;
- Des expertises de votre dossier : nos experts pourront vous apporter leur avis sur votre projet (qualité scientifique, viabilité, points forts et points faibles, nécessité d'associer de nouvelles compétences, ... ) ;
- Après validation du projet (labellisation – voir ci-dessous), nous vous guiderons vers le financement le plus adapté, et vous aiderons au montage du dossier de demande de financement.

### **Une marque de reconnaissance nationale : la labellisation**

Une fois votre projet déposé auprès de notre pôle et expertisé, notre Commission statuera pour lui accorder sa « labellisation ». Que représente cette labellisation, et en quoi va-t-elle vous être utile ?

La « labellisation » est une **marque de reconnaissance nationale**, exclusive des pôles de compétitivité. Elle prouve, qu'après examen par des experts indépendants, votre projet a été sélectionné comme un projet innovant et potentiellement porteur pour la filière fruits et légumes.

Cette marque de reconnaissance peut vous permettre de **communiquer sur votre projet**, mais aussi sur vos propres compétences et celles de vos partenaires. Avec votre accord, nous pourrions diffuser des informations sur votre projet sur notre site internet, auprès des journalistes qui suivent notre pôle, mais aussi lors de conférences.

Mais la labellisation est avant tout une clef d'entrée vers plusieurs financements.

### **Un accès privilégié au financement de votre projet :**

La labellisation de votre projet par le pôle vous permettra

- d'**accéder à des financements réservés exclusivement aux pôles de compétitivité**,
- ou d'**obtenir des taux de financement plus importants** sur des procédures non exclusivement réservées aux pôles.

Vous trouverez en pages suivantes des informations sur les principales procédures de financement vers lesquelles nous pouvons vous accompagner.

## **Comment se passe la procédure de labellisation ?**

### **1) Vous déposez votre dossier auprès du PEIFL**

Vous pouvez déposer un projet au PEIFL à tout moment de l'année. Votre projet sera alors examiné lors d'une prochaine réunion de la commission de labellisation (5 à 6 réunions par an).

Tous les participants du projet doivent être adhérents à notre association (la cotisation 2008 varie de 125 à 415 €TTC, selon la taille de la structure).

Notez que les prochaines commissions auront lieu **en mars et en avril 2008**.

Pour que votre dossier puisse y être examiné, il doit nous parvenir impérativement :

- avant le **mardi 12 février 2008 à 12h**, pour être examiné en mars.
- avant le **vendredi 21 mars 2008 à 12h**, pour être examiné en avril.

**Attention : cette 2<sup>ème</sup> échéance est obligatoire pour les projets candidats à un financement auprès du Fonds Unique Interministériel** (pour le 6<sup>ème</sup> appel à projets, qui sera clos le 30 avril), ou **auprès de la Région PACA** (pour la seconde session de l'appel Recherche Finalisée 2008, qui sera close le 21 avril).

D'autres commissions seront organisées **en mai et en juin 2008**, en particulier pour examiner les projets qui seront soumis à l'**Agence Nationale de la Recherche**. Contactez-nous pour connaître les dates qui seront fixées.

La trame à remplir pour déposer votre dossier est disponible sur simple demande. Nous vous demanderons, en quelques pages, de définir votre projet, son objectif, les partenaires impliqués, le budget, le planning prévisionnel, ... Nous pourrions vous apporter nos conseils sur la rédaction de votre dossier.

**Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur votre projet avant le dépôt de votre dossier.**

**Plus nous aurons connaissance de votre projet en amont, mieux nous serons à même de vous aider, et de vous orienter vers le financement le plus adapté à votre projet.**

### **2) Nous faisons expertiser votre projet**

A réception de votre dossier, votre projet sera soumis à une expertise scientifique indépendante. Seront analysés en particulier :

- l'état de l'art et le degré d'innovation,
- la qualité de la démarche scientifique,
- la pertinence des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs,
- le potentiel en termes de publications scientifiques et de dépôts de brevet,

La Commission évaluera, en complément, le projet sur des critères économiques et d'organisation :

- le marché et les débouchés économiques potentiels,
- l'impact du projet en termes de développement ou de maintien d'entreprises et d'emploi,
- la qualité de l'évaluation prévisionnelle des coûts,
- le ratio coût du projet sur le chiffre d'affaires attendu (viabilité économique),
- l'impact potentiel sur l'attractivité du territoire,
- la qualité du partenariat (taille, complémentarité, compétences des partenaires).

Suivant le type de projet, ces différents critères seront pondérés différemment (par exemple : pour un projet de recherche fondamentale, on tiendra principalement compte de la qualité scientifique)

### **3) La Commission de labellisation rend son avis**

Suite à cette expertise, la Commission de Labellisation statuera sur la labellisation du projet.

Les projets pourront être :

- labellisés,
- à améliorer (et soumis à une nouvelle commission après modification ou apport des compléments d'information),
- non retenus.

Les porteurs de projet seront informés rapidement de la décision prise par la Commission, et recevront un avis commenté. Les résultats des expertises resteront confidentiels, mais nous vous communiquerons les recommandations émises par les experts et par les membres de la Commission, afin qu'elles vous servent à améliorer votre projet.

### **A quel financement pouvez-vous prétendre ?**

Suite à la labellisation, nous pourrons vous conseiller sur le financement le plus adapté à votre projet, et vous aider dans vos démarches.

Vous trouverez ci-dessous les principaux financeurs auxquels vous pourrez vous adresser :

<b>Financier</b>	<b>Détail sur les types de projet concernés, et sur les aides potentielles</b>	<b>Prochaines échéances</b>
<b>Fonds Unique Interministériel (F.U.I.)</b>	<p><i>Fonds national, mis en place par plusieurs ministères.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne les projets visant le développement de produits ou services, avec mise sur le marché à moyen terme. Ces projets doivent allier des enjeux techniques et économiques forts.</li> <li>- Adapté pour les gros projets (plus de 500 K€ de dépenses),</li> <li>- Pour les projets associant plusieurs entreprises et au moins un centre technique ou laboratoire de recherche,</li> <li>- Aide sous forme de subvention, allant jusqu'à 30% pour les entreprises (voire 45% suivant votre localisation).</li> <li>- <u>Réservé exclusivement aux projets labellisés par les pôles de compétitivité.</u></li> </ul>	<p>Dossiers à rendre au PEIFL avant le :</p> <p><b>21 mars 2008</b></p>
<b>Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.)</b>	<p><i>Fonds national.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne les projets de recherche amont, souvent portés par des laboratoires de recherche publics</li> <li>- La présence de partenaires entreprises n'est pas obligatoire, mais est fortement encouragée.</li> <li>- Aide sous forme de subvention, allant jusqu'à 75 % du budget pour les entreprises qui participent au projet.</li> <li>- Aide supplémentaire de 6% si le projet est labellisé par un pôle de compétitivité.</li> <li>- Chaque année, l'ANR lance plusieurs appels à projet, chacun concernant une thématique (alimentation, génétique, protection phytosanitaire, ...).</li> </ul>	<p>Echéances de l'ANR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>31 mars 2008</b> : Génomique, CES ;</li> <li>- <b>15 avril 2008</b> : ALIA, EcoSystemra</li> </ul>

<b>OSEO (ex-Anvar)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne les projets d'innovation très applicatifs, visant le développement de produits ou services, avec mise sur le marché à court ou moyen terme. Financement réservé aux entreprises.</li> <li>- Aide principale sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès.</li> <li>- Aide supplémentaire et possibilité de subventions si le projet est labellisé par un pôle de compétitivité.</li> <li>- Possibilité de déposer un projet toute l'année.</li> </ul>	<b>Toute l'année</b>
<b>Région PACA</b>	<p><i>Appel à projet « Recherche finalisée », mis en place par le Conseil régional et OSEO.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concerne soit des projets très finalisés où les laboratoires interviennent plus en développement qu'en recherche, soit des projets plus amont, où les entreprises sont impliquées, mais où il existe une véritable composante recherche.</li> <li>- Adapté pour les projets de taille moyenne (100 K€ ou plus), associant des partenaires régionaux.</li> <li>- Aide potentielle de 60 % pour les entreprises (30% en subvention et 30% en avance remboursable).</li> <li>- Réservé aux projets labellisés par les PRIDES de PACA (le PEIFL a obtenu le label PRIDES).</li> </ul>	Dossiers à rendre au PEIFL avant le :  <b>21 mars 2008</b>
<b>Autres régions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les procédures de financement régionales ou locales sont spécifiques. Des financements sont possibles au cas par cas, suivant la nature des projets présentés.</li> <li>- Le PEIFL s'appuie sur des structures partenaires pour les identifier</li> </ul>	<b>Toute l'année</b>

Remarque : Nous vous rappelons à ce sujet que le PEIFL n'apporte pas lui-même de financement. Le PEIFL est un intermédiaire pour accéder aux financements.

## Comment est gérée la confidentialité ?

Le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes s'engage à une confidentialité totale sur les informations contenues dans votre dossier.

Tous les membres du Comité d'Experts Scientifiques et tous les membres de la Commission de Labellisation qui seront sollicités pour expertiser votre dossier, ont signé une charte de déontologie, ainsi qu'un accord de confidentialité.

D'autre part, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt, vous pouvez nous avertir si vous souhaitez que votre projet ne soit pas adressé à certains experts. Indiquez-nous alors leurs noms et leur appartenance, et justifiez le conflit d'intérêt.

Votre contact au PEIFL :

**Nathalie Broussard**  
**Chargée de mission « Accompagnement Projets »**

04-90-23-77-41  
[nathalie.broussard@peifl.org](mailto:nathalie.broussard@peifl.org)